

Charte d'utilisation des réseaux sociaux À destination des utilisateurs

Cette charte a pour but de préciser aux utilisateurs des pages et des profils de la Communauté de la Riviera française sur les réseaux sociaux, les conditions d'usage et d'interaction des espaces d'échanges. En intervenant sur les pages et profils des réseaux sociaux de la Communauté de la Riviera française (likes, commentaires, images, vidéos, liens...), les internautes deviennent alors des « utilisateurs » et seront donc identifiés comme tel dans la présente charte.

1. Objectifs

Le but des réseaux sociaux de la Communauté de la Riviera française est de mettre gratuitement à disposition des utilisateurs des informations sur l'organisation des actions, missions, et compétences de la Communauté de la Riviera française uniquement. Il s'agit d'un moyen de communication supplémentaire entre la Communauté de la Riviera française et les citoyens. La Communauté de la Riviera française demande aux utilisateurs de respecter les règles et les lois en vigueur, ainsi que la présente charte et les règles élémentaires de courtoisie.

2. Droits et rôles de la Communauté de la Riviera française

Les pages et les profils de la Communauté de la Riviera française sur les réseaux sociaux sont administrés, gérés et modérés par des agents du Service Communication & Presse de la Communauté de la Riviera française, avec les conseils éventuels d'une agence de communication. En tant qu'administrateurs et modérateurs, ces agents ont pour rôle d'alimenter et d'animer les réseaux sociaux, tout en permettant des échanges constructifs entre les utilisateurs.

En résumé, ils :

- Retiennent les sujets les plus pertinents à être diffusés sur les réseaux sociaux ;
- Identifient le ou les réseaux adéquat(s) en fonction du sujet et de la cible ;
- Choisissent et/ou créent les visuels et les photos ;
- Rédigent et publient les posts ou autres contenus ;
- Partagent les contenus événementiels et informatifs, dont la Communauté de la Riviera française est partenaire, partie prenante ou co-organisatrice émanant des pages officielles des institutions, organisateurs, associations ou des mairies (pages institutionnelles uniquement - les contenus publiés depuis une page ou un profil « politique » d'un élu ou d'un candidat ne peuvent pas être partagés) ;
- S'engagent à respecter le caractère authentique des photos publiées et à les sublimer de façon à ne pas tronquer la réalité des faits présentés ;
- S'engagent à mentionner tout recours à de l'Intelligence Artificielle (IA) ;
- Répondent, en tant qu'émetteur de la page ou du profil, aux messages et questions posées en commentaires en sollicitant la Direction et/ou des service(s) concerné(s) ;

- Modèrent à posteriori les commentaires postés selon les règles d'utilisation spécifiées dans la présente charte ;
- Veillent à la qualité des débats en écartant les contributions qui, par leur caractère indigne, attentatoire aux personnes, destructeur ou hors sujet, nuisent aux discussions ;
- Excluent tout contenu contraire à l'ordre public ou aux bonnes mœurs, à toute loi ou règlement en vigueur ;
- Préservent le caractère collectif des échanges, notamment à ce que les critiques et expressions de désaccords soient argumentées et ne dérivent pas vers l'invective ou les prises à partie d'autres participants ;
- Peuvent exclure un internaute qui ne respecterait pas les termes de la présente charte ;
- Effectuent leur mission dans la plus grande neutralité.

La Communauté de la Riviera française se réserve le droit, à son gré, de refuser l'accès à ses pages et profils aux personnes ne respectant pas la présente charte ou qui aurait déjà été exclues par les administrateurs et/ou modérateurs.

3. Droits et devoirs des utilisateurs et règles d'utilisation

En cas de partage par la Communauté de la Riviera française, de pages ou liens vers un site ou autres contenus dont elle n'a pas la responsabilité, celle-ci ne se porte pas garante de l'exactitude de l'information contenue, ni de sa disponibilité, ni de sa fiabilité.

En cas de partage par un utilisateur, de pages ou liens vers un site ou autres contenus dont elle n'a pas la responsabilité, cela ne vaudra pas confirmation par la Communauté de la Riviera française de leur véracité. Les contenus de ces partages n'engagent que leur(s) auteur(s) et ne reflètent pas la position de la Communauté de la Riviera française.

3-1 Il est demandé aux utilisateurs de veiller au respect des dispositions, non exhaustives, suivantes :

- Fournir des informations à jour, exactes et sincères ;
- Poster des commentaires correspondant au thème de la discussion en évitant le hors-sujet ;
- Publier des messages rédigés dans un langage compréhensible par tous, sans utiliser une majorité de MAJUSCULES n'ajoutant rien à la clarté du message et rendant le texte plus difficile à lire. Pour un lecteur, l'emploi d'une majorité de MAJUSCULES signifie une agressivité de son auteur ;
- Lors d'une réponse non personnelle à un commentaire, veiller à la cohérence des idées et des débats ;
- Vérifier la source des informations postées afin d'éviter la désinformation et les rumeurs ;
- Vérifier que les images (dessins, photos, croquis...) utilisés sont libres de droit et de diffusion ;
- Ne pas rediffuser les images créditées (dessins, photos, croquis...) issues des pages et des profils de la Communauté de la Riviera française hors contexte et sans avoir demandé l'autorisation au préalable ;
- Ne pas diffuser de photographies de personnes sans avoir obtenu leur accord préalable dans le respect des droits à l'image et droits d'auteur.

3-2 Rappel des lois et règlements en vigueur :

1- Les utilisateurs s'engagent, d'une part, à ce que le contenu de leurs contributions respecte les lois et règlements en vigueur, ne soit pas contraire à l'ordre public ou aux bonnes mœurs, et ne porte pas atteinte aux droits des personnes ; d'autre part, à ne pas tenter de s'introduire dans un système de traitement automatisé de données ou d'altérer, totalement ou partiellement les éléments qu'il contient.

2- Les utilisateurs ne peuvent, en aucun cas, reproduire, représenter, modifier, transmettre, publier, adapter ou exploiter tout ou partie du site internet de la Communauté de la Riviera française, à l'exception des textes, sans l'autorisation écrite préalable de la Communauté de la Riviera française.

↳ **Règles relatives au respect des droits à l'image, droits d'auteur et droits voisins** (codifiées dans le code de la propriété intellectuelle).

↳ **Règles relatives au respect de la vie privée des internautes connectés sur la page de la Communauté de la Riviera française** (articles R 226-1 et suivants du code pénal, article 9 du code civil).

↳ **Réglementation en matière de fraude informatique** (articles R 323-1 et suivants du Code pénal).

↳ **Réglementation en matière de protection des mineurs** (notamment l'article 227-24 du Code pénal).

3- Les utilisateurs s'engagent à ne pas diffuser par quelque moyen et support que ce soit un message à caractère violent ou pornographique ou de nature à porter gravement atteinte à la dignité humaine ou à inciter des mineurs à se livrer à des jeux les mettant physiquement en danger.

3-3 En conséquence, les utilisateurs s'engagent à exclure de leurs publications (liste non exhaustive) :

- L'incitation à toute action illicite en général ;
- Les insultes, grossièretés, attaques personnelles, messages dégradants ;
- Les contenus à caractère diffamatoire ;
- Tout message obscène, pornographique ou relevant du harcèlement ;
- Les attaques ou insinuations fondées sur la nationalité, les croyances (ou leur absence), les origines ethniques, le sexe ou l'orientation sexuelle, la situation de handicap, l'état de santé ;
- Les publicités commerciales, les petites annonces ou les messages contenant des coordonnées personnelles ;
- Les messages politisés ;
- Les messages visant à discréditer les autres commentaires et publications dans un but non constructif ;
- Les contributions superflues ou redondantes sans apport particulier pour les échanges ;
- Les informations obsolètes ou ayant déjà été pleinement débattues ;
- Tous les supports (textes, images, photos, programmes, liens vers d'autres pages ou

logiciels) à caractère violent, obscène, pornographique, politique, religieux, sectaire, syndical... ou susceptibles par leur nature, de porter atteinte au respect de la personne humaine et de sa dignité, de son intégrité, de sa sensibilité, de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la protection des enfants et des adolescents ou de porter atteinte au respect de la condition animale.

Dans les échanges, le respect est primordial. Si les critiques et expressions de désaccord ont toute leur place dans les débats, les invectives ou prises à partie sont également à exclure. Ces obligations mises à la charge de l'utilisateur sont impératives.

4. Droit d'accès aux informations personnelles

Conformément à la loi Informatiques et Libertés, les utilisateurs disposent d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui les concernent. Pour exercer ce droit, ils doivent adresser leur demande :

- par courrier postal à Communauté de la Riviera française, Délégué à la Protection des Données, 16 rue Villarey, 06500 Menton
- ou par mail à l'adresse : rgpd@carf.fr

Aussi, toute personne s'estimant lésée dans une publication ou un contenu la concernant peut faire valoir son droit au respect de la vie privée ou de son droit à l'image en demandant le retrait de la publication ou du contenu auprès du Service Communication & Presse de la Communauté de la Riviera française par mail à l'adresse : communication@carf.fr

5. Engagements

Les utilisateurs des pages ou des profils de la Communauté de la Riviera française s'engagent à respecter les dispositions de la présente charte ainsi que ses « mises à jour » ultérieures. En effet, celle-ci est susceptible d'évoluer dans le temps, notamment par l'adjonction de nouveaux services ou de la création de comptes sur de nouveaux réseaux.

La présente charte entre en vigueur dès la mise en ligne du document sur le site internet www.riviera-française.fr pour une durée illimitée sous condition de respecter les engagements énoncés.

Service Communication & Presse